



Usurpation d'identité carte faite mais non délivrée à mon insu

Par **coucanani**, le **20/05/2009** à **16:12**

Bonjour,
lors de mon renouvellement de ma carte d'identité il ya 1 mois de ça, ma demande a été bloquée car une demande avait déjà été faite et ce, à mon insu en 2002 à rouen. La bonne nouvelle c'est qu'elle n'a pas abouti, mais mon problème c'est qu'au niveau de la sous-préfecture il va y avoir une enquête et moi qui part en vacances le 25 juin, on me dit que c'est impossible de me faire ma carte d'identité? quels sont mes recours? je me sens lésée car je paie pour qlq qui n'est pas de ma faute!!!!!! . J'habite dans le val-d'oise, et la personne de la sous-préfecture affirme qu'elle ne peut en aucun cas me la fournir. Je ne sais pas quoi faire ?

Par **thinhbui**, le **01/06/2009** à **03:50**

il y a surement une adresse, j'enqueterai et depose une plainte a la police pour mettre au cachot l'usurpateur. Un test ADN....est le prochain etape.....
CP 444 bon pour 2ans et 45000Euros, + saisir tout contre celui qui est en tole.